

La nouvelle politique étrangère de l'Inde sur les investissements est très transparente et stable, donc propice à l'engagement de fonds. Les investissements atteignant 50 % sont automatiquement approuvés par la Reserve Bank of India (RBI) deux semaines au plus tard après la présentation de la demande. Les participations plus importantes doivent être approuvées par le Foreign Investment Promotion Board (FIPB), qui se réunit chaque semaine. D'autres paramètres de la politique, comme la taxation, l'embauche des techniciens, le paiement des redevances pour l'utilisation des technologies et le rapatriement des dividendes, sont présentés ci-dessous:

(i) Taxation

Les investisseurs engagés dans les activités minières bénéficient d'un large éventail d'allègements fiscaux. En voici quelques-uns :

Exonération fiscale : Les sociétés exploitant des mines dans des régions retardataires sont admissibles à une exonération fiscale de cinq ans à partir du début de la production et à une autre exonération par la suite.

Stimulants pour les nouvelles entreprises : Les nouvelles sociétés minières ont droit à une déduction de 30 % du revenu brut total pendant 10 ans selon certaines conditions. Cette déduction ne s'applique pas si une exonération d'impôt a déjà été accordée.

Amortissement : Il est possible de recourir à un amortissement accéléré. De cette façon, le montant total de l'amortissement déductible ne change pas mais la société a le droit de déduire les montants plus tôt au cours de la mise en oeuvre du projet.

Tableau 4
Taux d'amortissement

Classification	Taux
Immeubles	10-20 %
Machinerie	25 %
Équipement	25 %
Véhicules	20-25 %
Meubles et accessoires	10 %

Les tubes, les câbles d'extraction, les canalisations de remblayage et les lampes de sûreté utilisés dans les mines donnent droit à un amortissement de 100 %.

Les équipements de protection de l'environnement, d'élimination de la pollution et d'économie d'énergie donnent droit à un amortissement de 100 %.

L'amortissement non absorbé peut être reporté indéfiniment.